

DÉLIBÉRATION N° M_2024_0014 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 / 03 / 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 07 / 03 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	9		1	1
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	10			

Étaient présents : M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, Mme Michèle BERTHOLINO, 2^{ème} Adjointe, M. Régis LACROIX, 3^{ème} Adjoint, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Julien BUFFAUT, Mme Delphine BARTHET, Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL

Procurator(s) : Mme Julie REVY à Mme Michèle BERTHOLINO

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) : M. Franck GANEVAL

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 039-213903073-20240319-M_2024_0014-DE

S²LO

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : Michèle BERTHOLINO

OBJET : TRAVAUX ENEDIS : APPROBATION DE DEVIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux en cours effectués par la Société SPIE Citywork, dans le lotissement le Mont du Cerf pour le renouvellement HTA/BT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le réseau électrique du lotissement le Mont du Cerf va être repris par ENEDIS. La partie éclairage public n'est pas comprise dans le projet.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIDEDEC conseille de profiter des travaux en cours afin de procéder à l'installation des fourreaux pour reprendre l'éclairage public dans un second temps, évitant de refaire des tranchées dans quelques années.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition commerciale reçue et analysée en mairie de la Société SPIE Citywork à la somme de 6 598.72 € HT, soit 7 918.46 € TTC comprenant :

- Tranchée réalisée en espace vert ou en accotement
- Fourniture et pose de fourreaux TPC rouge de diamètre 63
- Fourniture et déroulage en fond de fouille d'un conducteur nu de section 25²
- Plus-value pour fourniture de câblette cuivre isolée à proximité des terres existantes
- Confection d'un regard de tirage pour déroulage câbles EP

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la proposition commerciale de la Société SPIE Citywork à la somme de 6 598.72 € HT, soit 7 918.46 € TTC
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents affairant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel BLASER

